



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation en Ukraine

Question au Gouvernement n° 4828

Texte de la question

SITUATION EN UKRAINE

M. le président. La parole est à M. le président Jean-Christophe Lagarde.

M. Jean-Christophe Lagarde. Hier matin, l'Europe et le monde se levaient avec l'espoir, entretenu par l'Élysée, de la tenue d'un sommet entre le président Biden et Vladimir Poutine ; hier soir, le monde découvrait que ce dernier avait décidé d'envahir une partie de l'Ukraine. Si on ne peut pas reprocher au Président de la République d'avoir tenté une médiation, le moins que l'on puisse dire est que Vladimir Poutine l'a berné.

Après l'enlèvement au Liban, l'humiliation subie avec l'arrêt du programme d'acquisition de sous-marins par l'Australie, le silence assourdissant de notre pays lorsque Amnesty International a accusé Israël d'être un régime d'apartheid...

M. Patrick Hetzel. Très juste !

M. Jean-Christophe Lagarde. ...et l'échec des stratégies successives déployées au Mali qui nous conduit à quitter ce pays – ce dont nous débattons tout à l'heure –, il s'agit d'un échec de plus, peut-être celui de trop.

En envahissant l'Ukraine, Vladimir Poutine remet en cause les frontières internationalement définies ainsi que l'organisation de la sécurité en Europe élaborée après la guerre froide, et il se permet même de vouloir dicter leurs alliances à certains pays de l'OTAN. C'est évidemment un danger majeur pour la paix en Europe ; ce qu'il fait subir à l'Ukraine pourrait advenir demain à nos alliés de l'OTAN et nous entraîner dans un engrenage.

Nous avons trois questions. Tout d'abord, quelles sont la nature et l'ampleur des sanctions que l'Union européenne entend engager contre la Russie pour la dissuader d'aller plus loin ? Ensuite, pourquoi la France est-elle l'un des rares pays à ne pas avoir contribué à armer l'Ukraine, contrairement à la Pologne, aux pays baltes, au Royaume-Uni et aux États-Unis, tant il est vrai qu'il vaut mieux parfois préparer la guerre pour assurer la paix ? Enfin, face à la stratégie de tension permanente de la Russie, ne croyez-vous pas, monsieur le Premier ministre, qu'il est temps que nous accélérions la réalisation de la loi de programmation militaire française afin d'être prêts si M. Poutine allait un jour trop loin ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean Castex, Premier ministre. Nous voyons que la politique intérieure n'est jamais bien loin : on se demande pourquoi ! Je rappelle tout de même à la représentation nationale que l'auteur des faits qui sèment le trouble et portent atteinte à la paix dans le monde et à l'intégrité d'un État s'appelle M. Poutine. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) De grâce, alors que la France fait tout ce qu'elle

peut pour empêcher l'escalade, soyons soudés et rassemblés plutôt que portés à tirer des profits politiques de la situation. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.)

Quant au Mali, j'ai souhaité qu'un débat soit organisé au Parlement, au titre de l'article 50-1 de la Constitution : à l'Assemblée nationale, il est prévu juste après cette séance de questions au Gouvernement.

M. Jean-Paul Lecoq. Et l'apartheid en Israël ?

M. Jean Castex, Premier ministre. Vous m'interrogez sur les suites que la situation exige : je les ai déjà évoquées dans ma réponse au président Abad. Les ministres des affaires étrangères européens sont actuellement réunis de manière extraordinaire pour décider de sanctions. Hier soir, à la demande de la France, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni pour tirer toutes les conséquences de cette situation inadmissible.

Enfin, vous avez évoqué la loi de programmation militaire : il s'agit d'un vrai sujet car s'il est exact que nous ne parvenons pas à maîtriser complètement la politique russe, nous sommes responsables de la politique de défense nationale de la France. Dans la décennie ayant précédé cette loi de programmation militaire, la France consacrait entre 30 et 31 milliards d'euros par an à sa défense nationale ; en 2021, elle lui a affecté – grâce à votre vote, mesdames et messieurs les députés – 39,3 milliards d'euros (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens*) ; en 2022, cette somme atteindra 41 milliards d'euros grâce à vous. Voilà des chiffres et des faits concrets, pas des effets de manche ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4828

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2022](#)